

**INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS  
NON DANGEREUX  
de la SA SITA DECTRA à ALLEMANT**

**Compte-rendu de la réunion  
de la Commission de Suivi de Site (CSS)  
du 18 juin 2013 tenue à la sous-préfecture de Soissons à 9h30**

La réunion a été présidée par M. Frédéric BRASSAC, sous-préfet de l'arrondissement de Soissons.

**ETAIENT PRESENTS :**

**REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :**

- M. HENNEVEUX - Maire d'ALLEMANT
- M. ROMEU – Maire de PINON
- Mme VENET – Maire de Vailly sur Aisne, Conseiller Général
- Mme HARANT – Communauté de Communes des Vallons d'Anizy

**REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE :**

- M. LO-PINTO
- M. TUFFERY
- M. MOREAU

**REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

- M. PERIN, Association « Vie et Paysages »
- M. GASTEL - Association « Vauxaillon Nature »

**REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :**

- MM. LESAGE, SAINT-SOLIEUX et THIBAUT – DREAL Picardie
- M. BOSSUYT – DDT
- M. PISSON – ARS

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE :**

- M. LEFEVRE, président du syndicat mixte départemental Valor'Aisne

Ont également participé à la réunion :

- M. BLANCO (société Airpoll)
- M. TOMAS (Mines de Douai)

ooOoo

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2012
2. Présentation du suivi d'exploitation du site pour l'année 2012 (SITA DECTRA)
3. Actions de l'inspection des installations classées en 2012 (DREAL PICARDIE)
4. Problèmes d'odeurs, plan d'action (SITA DECTRA)
5. Présentation du protocole pour des mesures atmosphériques (M. TOMAS)
6. Présentation du projet d'extension et de l'étude d'impact (SITA)
7. Questions diverses

Monsieur le sous-préfet aborde le premier point de l'ordre du jour après un rapide tour de table.

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 JUILLET 2012

Aucune remarque des participants : le compte-rendu reçu par chacun des membres de la commission est approuvé.

### 2. PRÉSENTATION DU SUIVI D'EXPLOITATION DU SITE POUR L'ANNÉE 2012

SITA présente le bilan de l'année 2012. La présentation est jointe au compte-rendu.

La mairie de Pinon souhaite connaître le nombre de plaintes pour nuisances olfactives suscitées par le site en 2012. SITA répond que, de mémoire, il y en a eu 19 environ.

AIRPOLL présente les actions menées par l'Observatoire Odeurs pour 2012. La présentation est jointe au compte-rendu.

VAUXAILLON NATURE souhaite connaître les commentaires liés à la présentation que chacun a reçue. Il souhaite en particulier comprendre pourquoi le site n'est plus certifié ISO 9001 depuis 2012.

VAUXAILLON NATURE indique que sur la commune de Vauxaillon, certaines zones sont plus sensibles que d'autres aux nuisances olfactives. La personne participant au jury de nez mis en place par SITA ne serait pas représentative des nuisances les plus importantes générées sur la commune. VAUXAILLON NATURE souhaite en outre connaître les actions correctives sur ce sujet.

SITA rappelle qu'il existe à la fois le répondeur destiné au jury de nez et un répondeur d'astreinte.

SITA explique aussi que depuis début 2013, les plaignants sont systématiquement rappelés, au plus tard le lendemain, pour que leur soit expliqué l'origine des odeurs perçues. Toutes les odeurs ne sont pas inhérentes au biogaz mais sont parfois causées par des déchets frais. SITA rappelle que les récents dysfonctionnements ont fait l'objet d'une transparence vis-à-vis du public.

Concernant les actions correctives, elles seront présentées dans la suite de la réunion et du présent rapport. Toutefois, SITA signale que certains travaux sont encore en cours, telle que la couverture de certains casiers.

Au niveau de l'astreinte téléphonique, 22 plaintes ont été émises en 2013.

La mairie de Pinon souhaite que soient données des conclusions aux différentes études.

AIRPOLL rappelle qu'en dépit des outils mis à la disposition du public (internet et téléphone), les gens ne les mettent pas assez à profit pour rendre compte de l'impact olfactif perçu. D'un point de vue d'acceptabilité, le site ne présente pas de nuisances olfactives importantes, car 9 personnes sur 10 ne se plaignent jamais.

VAUXAILLON NATURE dit qu'il n'existe qu'un seul risque : la pollution atmosphérique, qui ne devrait pas être mesurée à distance

La DDT répond qu'il existe une différence entre la pollution atmosphérique, mesurée sur le site au niveau des outils de valorisation comme le moteur, et les nuisances engendrées qui possèdent, pour leur part, un caractère subjectif.

### 3. ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES EN 2012

La DREAL présente les missions de l'inspection des installations classées et le bilan de l'année 2012. La présentation est jointe au compte-rendu.

Est évoqué en particulier l'arrêté préfectoral de mise en demeure signé le 11 février 2013 exigeant la couverture finale des alvéoles dont l'exploitation est terminée afin que la topographie du site permette aux eaux pluviales de s'écouler vers les fossés périphériques.

L'arrêté de mise en demeure ne sera pas levé dans les six mois prévus, car la couverture finale ne sera pas totalement achevée en six mois en raison du volume de déchets à remettre en place pour atteindre une cote satisfaisante au niveau du casier n°2.

La CCVA demande pour quelle raison certains casiers n'ont pas été exploités jusqu'au bout. SITA précise qu'il s'agit des modalités d'exploitation et que le remplissage d'un casier ne peut se faire qu'avec la remontée des casiers adjacents. Par ailleurs, une couverture existe mais elle ne répond pas aux exigences de la couverture finale telle qu'elle est prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

La DREAL ajoute que le site est exploité depuis 1997, et que le phasage prévu n'a pas été respecté intégralement dès le début d'exploitation.

La mairie de PINON rappelle que l'arrêté préfectoral prévoit l'absence d'odeurs.

La DREAL rappelle que les odeurs revêtent un caractère subjectif et sont difficilement quantifiables. AIRPOLL précise en outre que le seul protocole de mesure des odeurs qui soit officiellement reconnu actuellement a été utilisé pour évaluer les nuisances olfactives générées par le site.

La DDT rappelle à propos les dispositions de l'arrêté préfectoral concernant les nuisances, en évoquant le fait que l'exploitant doit recourir aux meilleures techniques disponibles (MTD) sans qu'il soit explicitement prescrit l'absence d'odeurs.

Monsieur le sous-préfet demande si le problème résultant de la formation de bouchons de glace dans les drains rencontré pendant l'hiver est susceptible de se reproduire au cours de l'hiver prochain.

SITA précise qu'un cordon chauffant a été mis en place pour pallier ce problème dans le futur mais qu'au vu de la taille du réseau (900 mètres), cela est susceptible de se reproduire ponctuellement.

VAUXAILLON NATURE souhaite connaître quels casiers ont été exploités de 1996 à 2003, car ces informations n'ont pas été présentées dans le bilan décennal.

La DDT explique que le bilan décennal n'a pas vocation à retracer l'histoire du site au-delà de 10 ans.

### 4. PROBLÈMES D'ODEURS, PLAN D'ACTION

SITA présente le plan d'action permettant d'aboutir à terme à une réduction des odeurs. Ce plan d'action est composé de plusieurs parties.

Dans un premier temps, ce plan prévoit un forage de nouveaux puits pour capter le biogaz. À cet effet, 12 puits supplémentaires ont été réalisés en 2012 et 7 sont prévus en 2013.

En outre, une couverture finale sur les casiers en fin d'exploitation depuis plus d'un an est prévue. Sur les couvertures finales, un réseau de biogaz plus performant sera mis en place, de même qu'un réseau périphérique. Les travaux de couverture devraient être finis fin septembre et ont pris du retard à cause des intempéries du premier trimestre de l'année 2013.

Enfin, un comité scientifique a été créé suite à la CLIS de 2012, en vue d'obtenir une cartographie des polluants atmosphériques générés par le site. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises fin 2012 et début 2013 en vue de mettre au point le protocole de mesure. Ce protocole a été validé et sera mis en œuvre début juillet.

## 5. PRÉSENTATION DU PROTOCOLE POUR DES MESURES ATMOSPHÉRIQUES

M.TOMAS, des Mines de Douai, présente le comité scientifique qu'il préside.

La présentation est jointe au compte-rendu.

La mairie de Pinon indique que M. ROUX, médecin, membre du comité scientifique, est payé par SITA. Le représentant de la mairie de Pinon mets aussi en doute son impartialité. Il dit également que les réunions étaient préparées à l'avance.

M.TOMAS répond en disant que le comité était composé d'autres membres aux connaissances scientifiques suffisantes pour comprendre le protocole et la démarche et que les réunions étaient préparées pour avoir un point de départ sur lequel chacun avait la possibilité de travailler. M.TOMAS rappelle que les associations de santé locales n'ont pas souhaité s'engager dans le protocole, et que la mairie de PINON s'est désengagée du protocole lors des dernières réunions.

M.TOMAS précise qu'il s'agit d'une étude scientifique de haut niveau qui pourra éventuellement faire l'objet d'une publication dans un périodique scientifique ; elle pourra, le cas échéant, être validée par des pairs.

La mairie de Pinon explique que le retrait de la mairie de Pinon du projet a été en partie motivé par le fait que le prestataire retenu pour les mesures est l'École des Mines de Douai pour laquelle travaille M.TOMAS. Ce dernier justifie la disqualification des trois autres prestataires : deux d'entre eux ayant postulé ne répondaient pas aux conditions. L'un des deux proposaient des mesures intégrées (c'est à dire une mesure par semaine au lieu d'une mesure toutes les heures). L'autre prestataire souhaitait quant à lui sous-traiter les analyses. Enfin, le dernier prestataire était trop onéreux.

La mairie de Pinon souhaite connaître la position de la DREAL qui avait émis initialement des réserves sur les propositions faites par les prestataires dont celle de l'École des Mines.,

M SAINT-SOLIEUX précise que les explications fournies par M.TOMAS notamment sur l'importance et la complexité des interventions approuvées par le comité permettent de justifier les propositions sus nommées dont celles de l'École des Mines.

Le maire d'Allemant rappelle également que des mesures ont été initiées par la commune pour répondre aux craintes des habitants. Ces mesures ont été confiées à l'ATMO Picardie.

L'ARS rappelle que c'est la première fois qu'une étude aussi poussée est entreprise sur une installation classée, tant pour connaître la composition du biogaz capté et non capté que pour mesurer a fortiori l'impact sanitaire.

M.TOMAS précise que les premières mesures vont débuter le 3 juillet sur la commune de Laffaux.

La DREAL propose au représentant de la commune de Pinon, lors du prochain conseil municipal devant se dérouler fin juin, de bien vouloir réexaminer la position de la commune de Pinon, afin de mettre à la disposition du laboratoire d'analyse un emplacement alimenté électriquement pour faire les mesures prévues dans le protocole.

VIE ET PAYSAGES demande si les travaux en cours sur le site vont influencer les mesures du protocole.

M.TOMAS précise que le biogaz sera produit quel que soit l'état des travaux en cours et qu'aucune conséquence n'est donc à prévoir.

## 6. PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION ET DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Le projet d'extension est présenté par SITA. La présentation est jointe au compte-rendu.

Le dossier a été déposé il y a plusieurs mois mais a été jugé irrecevable. L'étude d'impact fera l'objet d'une présentation après recevabilité du dossier

SITA précise qu'il dispose d'un délai de trois mois pour apporter des compléments au dossier.

La DDT précise que c'est délai indicatif, sans valeur réglementaire.

VIE ET PAYSAGES demande quelle sera la surface d'exploitation.

SITA précise que cette surface sera de 6,3 ha et ajoute que l'activité déchèterie sera maintenue. En revanche, l'activité de tri sera confiée à l'entreprise HAUBOURDIN.

7. QUESTIONS DIVERSES
-----------------------

VAUXAILLON NATURE souhaite connaître les commentaires qui ont été émis par la DREAL à la lecture du bilan décennal de l'année 2012.

La DREAL indique qu'un courrier avait été envoyé à SITA en novembre 2012 à ce propos. Le courrier est joint au compte-rendu, ainsi que la réponse apportée par SITA.

VAUXAILLON NATURE demande ensuite pourquoi les rejets d'eau ont augmenté de 50 % dans le ru Guerbette entre 2011 et 2012. SITA précise que l'augmentation du volume de lixiviats traités est à l'origine de cette augmentation.

VIE ET PAYSAGES demande ce qui explique la concentration élevée en chlorure sur le piézomètre 10 en amont du site. SITA précise qu'il s'agit bien d'un piézomètre situé en amont et que les valeurs ne résultent pas de l'activité du site.

Cette association demande également quel est l'objectif de SITA en termes de valorisation énergétique. Cette valorisation vise d'une part à revendre de l'énergie à EDF et d'autre part à concentrer les lixiviats.

L'association demande également si la combustion par les torchères est due aux problèmes d'odeurs. M. MOREAU précise que cette combustion par les torchères s'explique par la capacité de combustion limitée du moteur.

VIE ET PAYSAGES demande si des accidents se sont déroulés sur le site. SITA répond qu'aucun accident avec arrêt ne s'est produit en 2012 et début 2013. L'association demande ce qui explique la rotation du personnel et demande si cela ne serait pas dû à une mauvaise gestion. SITA explique qu'il n'y a aucun rapport et qu'une grande entreprise est souvent marquée par des mutations fréquentes.

La CCVA demande pourquoi la TGAP est désormais à taux réduit. SITA répond que la valorisation du biogaz a augmenté depuis la mise en place du réchauffeur le 25 mars 2013. En conséquence, le taux de TGAP est plus faible.

Après une discussion sur la gestion des déchets à l'échelle régionale sans rapport avec l'objet de la commission et en l'absence de questions supplémentaires Monsieur le sous-préfet clôt la réunion à 12h30 et remercie l'ensemble des participants.

A Soissons, le **25 JUIN 2013**

Le Président de séance,

Le Sous-préfet de Soissons,



Frédéric BRASSAC